

## QUESTIONNAIRE QUALITÉ DE VIE AU TRAVAIL – ASSISTANTS MATERNELS ET GARDES D'ENFANTS

Afin d'obtenir des données chiffrées, un questionnaire a été proposé aux assistants maternels et aux gardes d'enfants pour recueillir leur définition de la qualité de vie au travail et leurs ressentis.

Les réponses ont été collectées entre le 23 et le 27 mars 2023.

La différenciation entre les salariés des particuliers employeurs et ceux des crèches familiales ou des associations a été privilégiée : la nature de la relation contractuelle entraîne nécessairement des réponses différentes selon l'employeur, même si les enjeux de qualité de vie au travail restent, sur le fond, les mêmes.

On conviendra, notamment, qu'un employeur « structure » (crèche familiale ou association) est en général plus sensible à son statut d'employeur et aux droits et devoirs qui en découlent, tandis que le particulier prend plus difficilement la pleine mesure de ce rôle, peut-être car il n'y est pas suffisamment préparé.

Par ailleurs, la structure peut faire office d'intermédiaire entre l'assistant maternel et le parent; la relation entre un particulier employeur et l'assistant maternel est plus directe, sans aucune médiation.

Le questionnaire a recueilli 444 réponses au total, dont 99.1% d'assistants maternels du particulier employeur, 3 assistants maternels en crèche familiale ou employés par une association et un seul garde d'enfants employé par un particulier employeur.

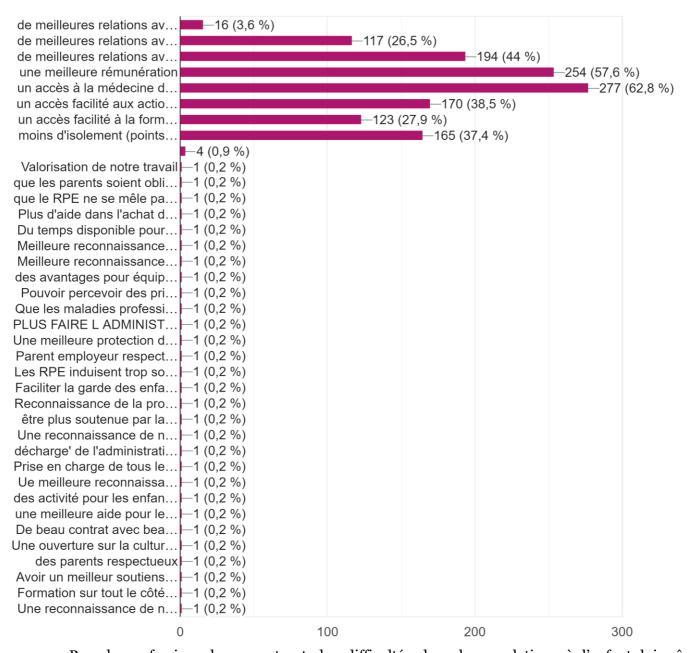
## Synthèse des résultats – assistants maternels et gardes d'enfants du particulier employeur

**QUESTION:** Selon vous, quel(s) élément(s) permettraient d'améliorer votre qualité de vie au travail ? (plusieurs réponses possibles) :

- De meilleures relations avec les enfants accueillis
- De meilleures relations avec votre (vos) employeur(s)
- De meilleures relations avec la PMI
- Une meilleure rémunération
- Un accès à la médecine du travail opérationnel
- Un accès facilité aux actions de prévention (matériel adapté à la profession, formations en ergonomie par exemple)
- Un accès facilité à la formation professionnelle (difficultés à trouver un parent facilitateur parmi vos employeurs, difficultés à effectuer les formations sur le temps de travail, etc)
- Moins d'isolement (points de rencontres et d'échanges avec des collègues, activités en groupes, ...)
- Autre (précisez)

Selon vous, quel(s) élément(s) permettraient d'améliorer votre qualité de vie au travail? (plusieurs réponses possibles)

441 réponses



Peu de professionnels rencontrent des difficultés dans leurs relations à l'enfant lui-même (seulement 16 estiment que de meilleures relations avec eux permettraient une meilleure qualité de vie au travail). En revanche, 117 (soit 26.5%) ont des relations difficiles avec leur(s) employeur(s) et 194 (soit 44%) avec la PMI, ce qui nuit à leur qualité de vie au travail. L'accès opérationnel à la médecine du travail (62.8%) et une meilleure rémunération (57.6%) sont des sujets qui préoccupent la majorité des assistants maternels et gardes d'enfants du particulier employeur.

Des accès facilités aux actions de prévention (38.5%) et à la formation professionnelle (27.9%) sont également souhaités par les professionnels.

L'isolement pourrait enfin, pour 37.4% des assistants maternels et gardes d'enfants, permettre d'améliorer leur qualité de vie au travail.

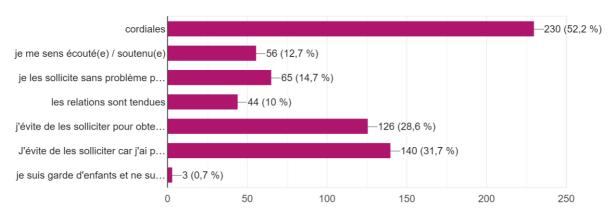
Il faut également relever l'importance pour ces professionnels de la valorisation de leur profession par les instances officielles (gouvernement, ministères, PMI...) ainsi que par les autres professionnels de la petite enfance (1.4% des réponses détaillées dans la catégorie « autre » citent les mots « reconnaissance, valorisation, soutien, ...). 3.2% des réponses (« autre ») centralisent des doléances par rapport aux employeurs (manquements dans la gestion administrative de la relation contractuelle, litiges, dénonciations calomnieuses entraînant des difficultés avec la PMI, ...).

**QUESTION:** Concernant les relations que vous entretenez avec la PMI, diriez-vous qu'elles sont : (plusieurs réponses possibles)

- Cordiales
- Je me sens écouté(e) / soutenu(e)
- Je les sollicite sans problèmes pour obtenir des conseils (par exemple en cas de difficultés avec un enfant ou ses parents, ...)
- Les relations sont tendues
- J'évite de les solliciter pour obtenir des conseils (par exemple en cas de difficultés avec un enfant ou ses parents, ...)
- J'évite de les solliciter car j'ai peur que cela se retourne contre moi
- Je suis garde d'enfant et ne suis donc pas vraiment concerné(e) par la PMI

Concernant les relations que vous entretenez avec la PMI, diriez-vous qu'elles sont: (plusieurs réponses possibles)

441 réponses



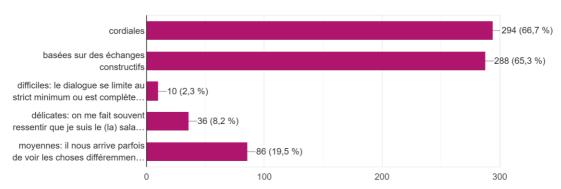
Si plus de la moitié des professionnels estiment que leurs relations avec la PMI sont « cordiales », 31.7% déclarent tout de même éviter de solliciter les services de PMI par crainte que cela se retourne contre eux ; 28.6% ne les sollicitent pas lorsqu'ils sont en recherche de conseils, tandis que 14.7% n'hésitent pas à le faire. 12.7% estiment être écoutés et soutenus par la PMI.

**QUESTION:** Concernant vos relations avec votre (vos) employeur(s), diriez-vous qu'elles sont : (plusieurs réponses possibles)

- Cordiales
- Basées sur des échanges constructifs
- Difficiles : le dialogue se limite au strict minimum ou est complètement rompu
- Délicates : on me fait souvent ressentir que je suis le (la) salarié(e) tenu(e) de se soumettre à l'employeur
- Moyennes : il nous arrive parfois de voir les choses différemment mais nous parvenons toujours à dialoguer pour trouver un terrain d'entente.

Concernant vos relations avec votre (vos) employeur(s), diriez-vous qu'elles sont: (plusieurs réponses possibles)

441 réponses

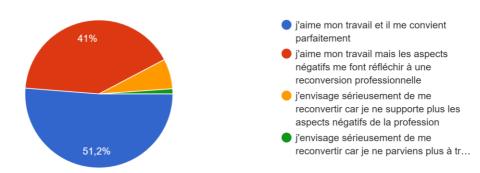


Si une grande majorité déclare que les relations sont cordiales et/ou basées sur des échanges constructifs (respectivement 66.7% et 65.3%), 10.5% juge ces relations comme difficiles et/ou délicates. 19.5% relativisent en reconnaissant quelques désaccords qui se résolvent par le dialogue.

**QUESTION:** Concernant votre ressenti de la profession, diriez-vous :

- J'aime mon travail et il me convient parfaitement
- J'aime mon travail mais les aspects négatifs me font réfléchir à une reconversion professionnelle
- J'envisage sérieusement de me reconvertir car je ne supporte plus les aspects négatifs de la profession
- J'envisage sérieusement de me reconvertir car je ne parviens plus à trouver de contrats et donc d'avoir un salaire suffisant.

Concernant votre ressenti de la profession, diriez-vous: 441 réponses



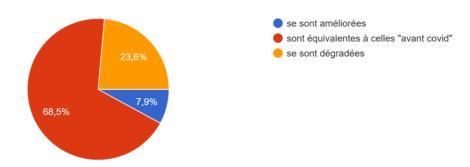
Si certains assistants maternels et gardes d'enfants du particulier employeur envisagent sérieusement une reconversion professionnelle pour motif financier (1.1%) ou tout simplement parce qu'ils ne supportent plus les aspects négatifs de la profession (6.6%), plus de la moitié (51.2%) jugent que leur activité professionnelle leur convient parfaitement.

181 personnes interrogées aiment leur travail mais avouent réfléchir à une éventuelle reconversion.

Compte-tenu de la crise sanitaire liée au Covid-19, il était important de permettre aux professionnels de s'exprimer sur les éventuelles répercussions de celle-ci sur les conditions de travail. Plus de la moitié (68.5%) estiment avoir retrouvé des conditions de travail équivalentes à celles avant la crise covid ; 7.9% estiment même qu'elles se sont améliorées! En revanche, près d'un quart des professionnels (23.6%) constatent une dégradation de ces conditions depuis la pandémie.

Depuis la crise sanitaire liée au covid et les différents confinement, diriez-vous que vos conditions de travail

441 réponses



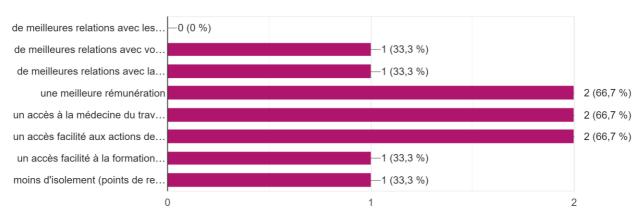
## Synthèse des résultats – assistants maternels de crèche familiale ou d'association

**QUESTION:** Selon vous, quel(s) élément(s) permettraient d'améliorer votre qualité de vie au travail? (plusieurs réponses possibles):

- De meilleures relations avec les enfants accueillis
- De meilleures relations avec votre (vos) employeur(s)
- De meilleures relations avec la PMI
- Une meilleure rémunération
- Un accès à la médecine du travail opérationnel
- Un accès facilité aux actions de prévention (matériel adapté à la profession, formations en ergonomie par exemple)
- Un accès facilité à la formation professionnelle (difficultés à trouver un parent facilitateur parmi vos employeurs, difficultés à effectuer les formations sur le temps de travail, etc)
- Moins d'isolement (points de rencontres et d'échanges avec des collègues, activités en groupes, ...)
- Autre (précisez)

Selon vous, quel(s) élément(s) permettraient d'améliorer votre qualité de vie au travail?: (plusieurs réponses possibles)

3 réponses



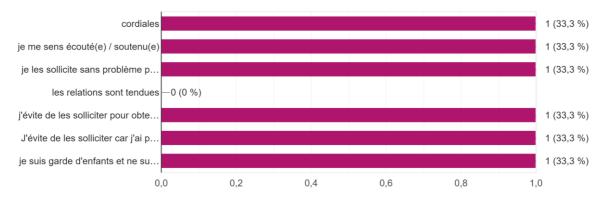
Une meilleure rémunération, un accès à la médecine du travail opérationnel et un accès facilité aux actions de prévention sont les réponses les plus favorisées par les professionnels (66.7%). Arrivent ensuite les relations avec l'employeur ou la PMI, l'accès à la formation professionnelle et l'isolement (33.3%) comme points d'amélioration de la qualité de vie au travail.

**QUESTION:** Concernant les relations que vous entretenez avec la PMI, diriez-vous qu'elles sont : (plusieurs réponses possibles)

- Cordiales
- Je me sens écouté(e) / soutenu(e)
- Je les sollicite sans problèmes pour obtenir des conseils (par exemple en cas de difficultés avec un enfant ou ses parents, ...)
- Les relations sont tendues
- J'évite de les solliciter pour obtenir des conseils (par exemple en cas de difficultés avec un enfant ou ses parents, ...)
- J'évite de les solliciter car j'ai peur que cela se retourne contre moi
- Je suis garde d'enfant et ne suis donc pas vraiment concerné(e) par la PMI

Concernant les relations que vous entretenez avec la PMI, diriez-vous qu'elles sont: (plusieurs réponses possibles)

3 réponses



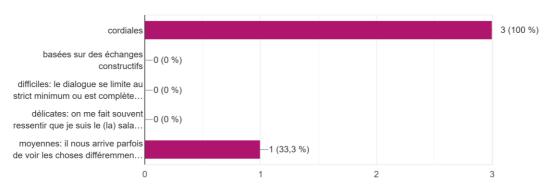
Si les résultats des assistants maternels du particulier employeurs laissaient apparaître des tendances plus marquées, le ressenti des professionnels de crèche familiale ou d'association est plus disparate : si aucun ne juge les relations comme « tendues », 33.3% évite de solliciter la PMI pour obtenir des conseils, notamment par peur que cela se retourne contre eux.

**QUESTION:** Concernant vos relations avec votre (vos) employeur(s), diriez-vous qu'elles sont : (plusieurs réponses possibles)

- Cordiales
- Basées sur des échanges constructifs
- Difficiles : le dialogue se limite au strict minimum ou est complètement rompu
- Délicates : on me fait souvent ressentir que je suis le (la) salarié(e) tenu(e) de se soumettre à l'employeur
- Moyennes : il nous arrive parfois de voir les choses différemment mais nous parvenons toujours à dialoguer pour trouver un terrain d'entente.

Concernant vos relations avec votre employeur, diriez-vous qu'elles sont: (plusieurs réponses possibles)

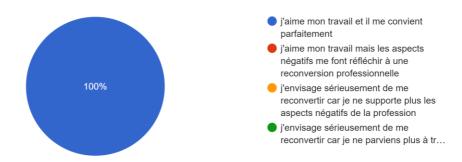
3 réponses



De la même manière, les relations avec leur employeur sont cordiales, même si un désaccord peut survenir, le dialogue permet de le résorber dans les meilleures circonstances.

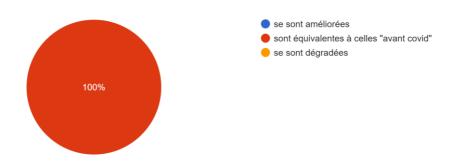
Les assistants maternels en crèche familiale ou en association estiment tous que leur travail leur convient parfaitement, et que les conditions de travail actuelles sont identiques à celles « avant covid ».

Concernant votre ressenti de la profession, diriez-vous: 3 réponses



Depuis la crise sanitaire liée au covid et les différents confinement, diriez-vous que vos conditions de travail

3 réponses



## **Conclusion**

Ce questionnaire a permis de mettre en lumière une différence notable entre les professionnels employés par des particuliers employeurs et ceux qui le sont par des crèches familiales ou des associations.

Cette différence induit des enjeux différents : lorsque l'employeur est un particulier (et en général le parent de l'enfant confié), les relations ne se limitent pas à la prise en charge de l'accueilli et des litiges surviennent, notamment en termes de gestion administrative de la relation contractuelle, laquelle incombe légalement à l'employeur, mais sera, dans les faits, régulièrement déléguée au professionnel, qui s'en occupera hors temps de travail.

Le professionnel de crèche familiale ou d'association verra ses relations avec le parent moins impactées : elles se limiteront presque exclusivement à la prise en charge de l'enfant accueilli, les aspects administratifs étant gérés par l'employeur ; ce dernier pourra également se positionner en tant que médiateur dans la relation professionnel – parent.

Les relations avec les services de PMI sont jugées cordiales par une faible proportion d'assistants maternels du particulier employeur alors qu'il leur est recommandé de collaborer avec eux : peu d'entre eux s'appuieraient sur eux en cas de problème dans la prise en charge d'un enfant ou dans les relations avec les parents.

On notera enfin, pour les professionnels de l'accueil individuel, l'importance de bénéficier d'une réelle reconnaissance en tant que professionnels de la petite enfance, qui se traduirait par une réelle valorisation (notamment financière).